



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion en audioconférence du 28/04/2026

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE.

**Excusés** : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jerry TOUSSAINT - Ariana VALVIDIA.

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### ***Rappel à tous les clubs***

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### Rappel toutes CATEGORIES

*Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, à l'attention de tous les clubs qui obtiennent les AOT **tardivement** qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

*De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.*

### JEUNES

#### U 14

**Dossier transmis par la commission régionale des statuts de l'éducateur du 02/04/26**

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue : « Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs, (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom**

étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de l' « éducateur-joueur »). Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article. »

### CHAMPIONNATS U14 D1 (75)

#### PARIS 19 ESP 2 500828

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du Championnat U14 de D1 (75).

Elle constate que le club a régularisé sa situation le **03/02/2026**, soit après l'expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat,

**Et dit que la sanction sportive telle prévue à l'article 11.3.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF (retrait de 1 point par match disputé en situation irrégulière) est applicable sur la période du 19/11/2025 au 03/02/2026.**

La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District pour application de la sanction sportive sur la période susvisée.

*La commission reprend le calendrier pendant la période du 19/11/25 au 03/02/26, il y a déjà trois rencontres :*

- 22/11/25 Paris Alésia FC / Esp. Paris 19 2 ;

- 06/12/25 ES SEIZIEME / Esp. Paris 19 2 ;

- 13/12/25 CFFP / Esp. Paris 19 2 sur lesquelles le point de pénalité a été appliqué (PV du 03/02/26)

*La commission reprend le calendrier pour la période du 13/12/25 au 03/02/26, il y a à nouveau trois rencontres concernées le 10/01/26 Esp. Paris 19 2 / Salésienne, 17/01/26 Paris XIII ES / Esp. Paris 19 2 et 31/01/26 Esp. Paris 19 2 / Paris Alésia FC sur lesquelles est appliquée la pénalité d'un point en moins par rencontre.*

## U 16

### Reprise du dossier (PV du 21/04/26)

#### Match n° 53407704 PARIS 13 ATLETICO 5 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.C du 12/04/26

Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 20/04/26 signalant un bug de la FMI, communique le score 1/1 et joint la composition de son équipe 5. La commission demande aux Antillais Paris 19 la composition de leur équipe et la confirmation du score pour le mardi 28/04/26 à 12H.

**Courriel des ANTILLAIS PARIS 19 du 23/04/26** confirmant le score 1/1 et joignant la composition de son équipe :

1- 9602947205 Cisse Yore Sezar

8- 9605316764 Fitoussi Elior

2- 9604721172 Diallo Mouhamed

9- 9604643123 Amir El saiad

3- 9605461990 Toure Abdoulaye

10- A9603463370 mer Yalas

4- 9603539937 Mamale Yoan

11- 9605569560 Dembele bilel

5- 9604758347 Dabo Ousmane

12- 9602834895 Kkhuntsela Giorgi

6- 9605316751 Chemla Yossi

13- 9605208583 Camara Boucar

7- 9604677636 Sfitti Noa

Dirigeant : 2338161803 Ferment olivier

Adjoint : 2543376223 Ferment Xavier

*La commission prend note de la composition de l'équipe des Antillais Paris 19 et entérine le score de parité 1/1.*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

**FORFAITS GENERAUX****SENIORS D3**

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)  
Pari Est Solitaire (PV du 03/02/26)

**SENIORS D4**

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)  
Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)  
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)  
Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)  
Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)  
Paris XV futsal (PV du 03/03/26)

**SENIORS FEMININES D1**

Paris Est Solitaire (PV du 03/02/26)

**ANCIENS D1**

Espérance Paris 19 2 (PV du 03/02/26) déclassement

**ANCIENS D2**

Homenetmen (PV du 02/09/25)  
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)  
Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)  
PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

**U18 D3**

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)  
ES Paris (PV du 23/09/25)  
Viking Paris (PV du 07/10/25)  
Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)  
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

**U16 D2**

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

**U16 D3**

Viking Paris (PV du 07/10/25)  
Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement  
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)  
Championnet 2 (PV du 17/03/26)

**U15 D1**

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

**U15 D2**

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

**U14 D2**

AS Paris (PV du 17/02/26)

**U14 D4**

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)  
Viking Paris (PV du 07/10/25)  
Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)  
Racing Club 18 (PV du 14/10/25)  
ESC XV (PV du 14/10/25)  
CFPP 2 (PV du 25/11/25)  
AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)  
Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)  
ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)  
ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)  
Petits Anges 3 (PV du 17/02/26)

Rappel depuis le PV du 10/02/26 : Au vu du nombre de forfait général, la commission bloquera pour la saison 2026/2027 le pyramidage des divisions dans chaque catégorie et le nombre d'équipes en dernière division de district. Les engagements des équipes des clubs ci-dessus ayant déclaré « forfait général » seront pris en considération selon les places restantes quel que soit la date de l'engagement.

**PREVISIONS DES TIRAGES & FINALISTES DES COUPES DEPARTEMENTALES****RAPPEL**

La CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres à venir.

FINALES le 06 & 07 JUIN 2026 au stade Paul LADOUMEGUE

**Coupe 75 SENIORS**

Finalistes : Salésienne de Paris – Paris 13 Atlético 2  
Dimanche à 15H00 terrain N° 1

**Coupe Anciens**

Finalistes : Maccabi Paris Métropole – Enfants Goutte d'Or  
Dimanche à 09H terrain N° 1

**Coupe U18**

Finalistes : Salésienne de Paris – P.U.C.  
Dimanche à 13H terrain N° 1

**Coupe U16**

Finalistes : Paris 13 Atlético – P.U.C.  
Dimanche à 11H terrain N° 1

**Coupe U17**

Finalistes : Paris 15 AC - Salésienne de Paris  
Dimanche à 13H terrain N° 2

**Coupe SENIORS Amitié**

Finalistes : Maccabi Paris Métropole 2 - Enfants Goutte d'Or 2  
Samedi à 19H00 terrain N° 1

**Coupe CDM**

Finalistes : Castanheira Paris - Serbie AS  
Dimanche à 09H00 terrain N° 2

**Coupe U20**

Finalistes : P.U.C – Paris 13 Atlético  
Dimanche à 15H terrain N° 2

**Coupe U16 amitié**

Finalistes : Paris 15 AC 2 – Maccabi Paris Métropole 2  
Dimanche à 11H terrain N° 2

**Coupe U15**

Finalistes : Paris CA 14 - Paris 13 Atlético  
Samedi à 13H terrain N° 2

**Coupe U14**

Finalistes : Paris Est Solitaire – P.U.C.

Samedi à 11H terrain N° 1

**Coupe séniors Féminines**

1/2 de finale le 02/05/26 – tirage effectué le 21/04/26

Samedi à 15H terrain N° 1

**Coupe U14 amitié**

Finalistes : Espérance Paris 19 2 – P.U.C 2

Samedi à 11H terrain N° 2

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

Finalistes : AS116-17 Le Brio – Paris XIII ES

Samedi à 17H terrain N° 1

Sous réserves d'éventuelles procédures en cours.